

Abeilles & landes de Sologne

Compte-rendu de la 1^{ère} réunion du Comité technique.

Le Comité technique dédié au projet *Abeilles & landes de Sologne* s'est réuni pour la première fois le lundi 16 novembre 2015, de 14h30 à 17h00, dans les locaux du Pays de Grande Sologne à Lamotte-Beuvron, à l'initiative du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire et du Conservatoire de l'Abeille noire du Val de Loire, Sologne et Forêt d'Orléans.

1.	Personnes présentes et personnes excusées.....	1
2.	Introduction	2
3.	Présentation du projet Abeilles & landes de Sologne	2
3.1.	Un projet concerté à l'échelle du site Natura 2000 « Sologne »	2
3.2.	Mettre en relation des propriétaires de landes et des apiculteurs.....	2
a)	Un cas concret : des landes restaurées trouvent une valorisation apicole.....	2
b)	Généraliser la démarche pour valoriser le patrimoine local	2
3.3.	Différents milieux concernés	3
a)	Trois milieux « d'intérêt européen » caractérisés par les bruyères	3
b)	Éligibilité : des conditions de tailles et d'accès.....	3
3.4.	Les landes face au boisement naturel	4
a)	Une dynamique d'enfrichement généralisée	4
b)	Quelles aides pour la préservation des sites valorisés ?.....	4
3.5.	L'animation du projet : démarrage des actions de terrain en 2016	5
a)	Un calendrier prévisionnel.....	5
b)	Des besoins de financements.....	6
3.6.	Conclusion.....	6
4.	Présentation du projet de rucher conservatoire.....	6
4.1.	Le Conservatoire forme et fédère des bénévoles pour l'abeille noire	6
4.2.	Pourquoi préserver l'abeille noire ?.....	7
4.3.	Un travail de longue haleine	7
4.4.	En région Centre tout reste à faire !	7
4.5.	Une opportunité sur les landes de Sologne ?.....	8
a)	Plusieurs facteurs favorables.....	8
b)	Calendrier prévisionnel	8
5.	Projet de convention type et choix d'un logo	9
5.1.	Validation de la convention type.....	9
5.2.	Choix d'un logo	10
6.	Conclusion.....	10

Annexe 1 : liste des membres du Comité technique

Annexe 2 : programme prévisionnel 2015-2016

1. Personnes présentes et personnes excusées

Représentants des apiculteurs	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Raphaël WILLAERT / <i>Association l'abeille olivetaine,</i> Bernard GAUCHER / <i>Association pour le développement de l'apiculture du Centre-Val de Loire (ADAPIC),</i> Micheline CARRE / <i>Centre d'étude technique apicole du Centre-Val de Loire (CETA),</i> Jérôme MANSIRE / <i>Conservatoire de l'abeille noire du Val de Loire, Sologne et forêt d'Orléans,</i> Pierre AUCANTE / <i>Conservatoire de l'abeille noire du Val de Loire, Sologne et forêt d'Orléans,</i> Laurent CARRE / <i>Groupement de défense sanitaire (GDS) du Loiret,</i> Serge NOUZIERES / <i>Groupement de défense sanitaire (GDS) du Loir-et-Cher,</i> Thierry PETIT / <i>Groupement de défense sanitaire (GDS) du Loir-et-Cher,</i> Michel GONNY / <i>Syndicat des apiculteurs du Loir-et-Cher,</i></p>	
Représentants des propriétaires	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Bernard DIVISIA / <i>Comité central agricole de Sologne,</i> Roger MAROIS / <i>Syndicat de la propriété privée rurale du Loir-et-Cher,</i> François d'ESPINAY-SAINT-LUC / <i>Syndicat des forestiers privés du Loir-et-Cher,</i></p>	<p>Philippe de DREUZY / <i>Syndicat des forestiers privés du Loiret,</i></p>
Représentants des chasseurs	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Philippe AGENCY / <i>Fédération des chasseurs du Cher,</i> Aude BOURON / <i>Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire,</i></p>	<p>Céline LESAGE / <i>Fédération des chasseurs du Loiret,</i></p>
Associations de protection de la Nature :	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Jean-Marie RAVEL / <i>Association Sologne nature environnement,</i> Serge GRESSETTE / <i>Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire,</i></p>	<p>Marie-Paule LAGASQUIE / <i>Association Loiret nature environnement,</i> Marion FORTUNE / <i>Association nature 18,</i> Aurélie POUMAILLOUX / <i>Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher,</i> Emeric DU VERDIER / <i>Conservatoire des sites de Loir-et-Cher,</i></p>
Organismes experts, établissements publics et Services de l'État	
Personnes présentes	Personnes excusées
<p>Grégoire THAUVIN / <i>Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire,</i> Xavier PESME / <i>Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire,</i> Amandine PLAIRE / <i>Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher,</i></p>	<p>Thomas DELABARRE / <i>Direction départementale des territoires du Cher,</i> Vincent LAIGNIEL / <i>Direction départementale des territoires du Loir-et-Cher,</i> Benoît GARNIER / <i>Office national des forêts, Direction territoriale centre-ouest,</i></p>

Damien PUJOL / <i>Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire,</i> Céline GASTELLIER / <i>Direction départementale des territoires du Loiret,</i> Anne VAÇULIK / <i>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire,</i>	
Gestionnaires forestiers	
Bernadette VALLEE / <i>Association des gestionnaires forestiers,</i> Didier ROBERT-BABY / <i>Bois Centre Expertise.</i>	Olivier TOURNAILLON / <i>Coopérative forestière Unisylva.</i>

2. Introduction

Après un rapide tour de table, M. THAUVIN rappelle que le projet Abeilles & landes s'inscrit dans le prolongement de l'animation du site Natura 2000 Sologne. L'objectif est de préserver des landes remarquables en les revalorisant *via* des activités économiques durables. Cette démarche s'adresse à une diversité d'acteurs : propriétaires, gestionnaires forestiers, apiculteurs, agriculteurs, chasseurs, naturalistes (cf. Annexe 1 : liste des membres du Comité technique).

3. Présentation du projet Abeilles & landes de Sologne

M. THAUVIN présente ce projet. Les principaux points sont repris ci-dessous.

3.1. Un projet concerté à l'échelle du site Natura 2000 « Sologne »

Le projet concerne la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sologne ». Elle fait parti de l'ensemble des sites Natura 2000 européens et forme la plus grande entité terrestre du réseau. Elle concerne à elle seule 96 communes et couvre 346 000 ha.

Ce territoire fait l'objet d'une animation depuis 2010 par le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Ce travail s'inscrit dans un processus de concertation qui implique l'État, les collectivités locales, les associations et les syndicats d'acteurs locaux, réunis au sein d'un Comité de pilotage. Cette instance a contribué à la validation d'un document d'objectifs (DOCOB). Elle se réunit tous les ans pour suivre l'évolution des actions menées. Celles-ci consistent en la sensibilisation des acteurs locaux, au rétablissement ou au maintien de pratiques favorables à la biodiversité. Le projet Abeilles & landes s'inscrit dans cette dynamique et entend répondre à l'objectif de développement durable II D du DOCOB : « *soutenir le développement d'outils et de filières économiques adaptées à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire* ».

3.2. Mettre en relation des propriétaires de landes et des apiculteurs

a) Un cas concret : des landes restaurées trouvent une valorisation apicole

Plusieurs landes ont été restaurées par déboisement entre 2010 et 2014 (Souesmes, Nançay, Chaumont-sur-Tharonne). Sur plusieurs d'entre-elles des apiculteurs ont choisi d'installer des ruches. Un double constat a été fait :

- un besoin en bruyères et en zones éloignées de l'agriculture intensive est exprimé par certains apiculteurs ;
- la démarche Natura 2000 est confrontée à la diminution des aides publiques, ce qui remet en cause l'entretien des milieux à long terme.

L'idée est donc venue de (re)valoriser les landes dans le cadre d'une activité apicole afin de leur donner une vocation et d'inciter les acteurs locaux à les entretenir.

b) Généraliser la démarche pour valoriser le patrimoine local

Il s'agit de mettre en relation des propriétaires forestiers et des apiculteurs volontaires, de les faire collaborer, en lien avec les autres usagers (chasseurs notamment), pour maintenir et valoriser les landes solognotes dans le cadre d'une activité apicole locale et durable (professionnelle ou amateur).

Quatre objectifs apparaissent :

- sensibiliser les propriétaires aux enjeux de biodiversité,
- préserver les landes reconnues d'intérêt écologique européen,
- préserver l'abeille d'écotype régional,
- produire un miel typique.

3.3. Différents milieux concernés

a) Trois milieux « d'intérêt européen » caractérisés par les bruyères

Il s'agit de landes :

- sèches à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*),
- fraîches à Callune commune (*Calluna vulgaris*) ou à Bruyère à balais (*Erica scoparia*),
- humides à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*).

Plusieurs plantes remarquables se rencontrent sur ces milieux : le Ciste en ombelle, le Ciste faux-alysson, la Gentiane pneumonanthe, ainsi que l'Engoulevant d'Europe, l'Alouette Lulu ou le Busard Saint-Martin.

En termes d'apiculture, ces milieux, en fonction de l'âge de la strate herbacée, de sa gestion et de la pluviométrie estivale, peuvent permettre une production raisonnable de pollen et de nectar.

Situés en milieux boisés, ils permettent bien souvent accéder à des essences diverses telles que le châtaignier, ou le Robinier faux-Acacias.

b) Éligibilité : des conditions de tailles et d'accès

Pour être éligibles, les landes doivent avoir une superficie d'au moins 2500 m², être boisées depuis moins de 30 ans et être accessibles à un véhicule motorisé.

Discussion :

M. GAUCHER estime qu'il faut des landes de plusieurs hectares pour permettre la production de miel de bruyères et doute de l'intérêt de zones plus petites.

M. Thauvin fait remarquer que les landes restaurées ont une superficie d'un à deux hectares et qu'elles accueillent pourtant des ruches avec, à la clé, une production de miel, certes faibles mais de qualité. Ces sites ont également servi à l'hivernage des colonies.

Il est fait remarquer que peu de données sont disponibles sur la productivité des landes de Sologne. Il est suggéré d'étudier certains secteurs de la Sologne de l'Est, sur les communes de Nançay et d'Aubigny-sur-Nère, où des apiculteurs apportent des ruches lors de la floraison des bruyères.

M. Thauvin répond que, dans le cadre de la mise à disposition de landes, il sera demandé aux apiculteurs de déclarer annuellement leur production. Les données individuelles resteront confidentielles. Il s'agira d'estimer globalement la quantité de miel généré dans le cadre du projet et de pouvoir estimer le potentiel de production des milieux concernés.

M. Aucante fait remarquer qu'en Sologne de l'Est, la densité de ruches a baissé de manière considérable depuis le milieu du xx^e siècle. Cette zone aurait en effet hébergé plusieurs milliers de ruches en arrière saison et en hivernage durant la première moitié du siècle dernier. Aujourd'hui, il estime la production moyenne annuelle de miel d'un rucher sédentaire en milieu forestier entre 4 et 10 kg.

M. Thauvin insiste bien sur le fait que l'offre ne correspond effectivement pas à des zones très productives

comme on peut en trouver en milieu agricole. Cependant les secteurs concernés présentent des avantages en termes d'éloignement par rapport à l'agriculture intensive, de qualité et de variété de la ressource alimentaire pour les abeilles.

3.4. Les landes face au boisement naturel

a) Une dynamique d'enfrichement généralisée

Les changements d'usage du territoire (disparition de l'élevage ovin, plantations résineuses) puis la disparition du Lapin de garenne ont entraîné la régression des landes. Plusieurs essences pionnières colonisent ces milieux : pins, bouleaux, chênes mais également des espèces envahissantes comme le Cerisier tardif ou le Robinier faux-Acacia dans certains cas. De nos jours, ces milieux ne font plus l'objet de boisements artificiels car ce sont milieux peu productifs.

b) Quelles aides pour la préservation des sites valorisés ?

Habituellement, la restauration des landes nécessite de couper et d'exporter les arbres. Une opération qui peut s'avérer coûteuse si le bois n'est pas valorisé. L'essor du bois-énergie représente une opportunité pour valoriser les produits de coupe et compenser ainsi le coup de l'intervention.

Sur les sites valorisés par l'apiculture et faisant l'objet de la signature d'une convention de partenariat, les propriétaires bénéficieront :

- d'un diagnostic écologique (réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, organisme rattaché au Muséum d'Histoire naturelle, dans le cadre de ses missions d'expertises liées à Natura 2000 en Sologne) ;
- d'une aide administrative pour les éventuelles démarches inhérentes aux travaux de coupe ;
- d'un appui technique (aide à la définition du projet de restauration, recherche de prestataires, encadrement des travaux...).

Une aide financière pourra être accordée pour des travaux lourds de restauration sur des sites à fort enjeu de biodiversité, soit par le biais de la signature d'un contrat Natura 2000, soit dans le cadre d'expérimentations de gestion réalisées par le CRPF (sous réserve de financeurs complémentaires pour le projet).

En termes d'entretien, un gyrobroyage tous les 3 à 5 ans accompagné d'un arrachage des éventuelles espèces indésirables suffit. Dans le cadre du projet, cet entretien courant sera réalisé par :

- le propriétaire où son locataire de chasse,
- l'apiculteur pour les abords du rucher.

Sur les landes fraîches à Bruyère à balais, la récolte de la brande pour la production de clôtures ou de filtres industriels est une solution économiquement et écologiquement intéressante. Elle sera encouragée par le CRPF en lien avec les entreprises locales valorisant cette ressource.

Discussion :

M. CARRÉ fait remarquer que les plantations résineuses ont fait régresser fortement les landes de Sologne et peuvent expliquer la perte de production des apiculteurs solognots.

M. Thauvin répond qu'il y a eu une évolution défavorable du paysage à cause d'une généralisation du boisement, qu'il soit naturel ou artificiel, d'où l'idée de se mobiliser sur les dernières landes de Sologne pour les conserver et les valoriser.

M. Marois se demande dans quelle mesure ce n'est pas la seule dimension écologique qui intéresse le CRPF et non véritablement la fonction de production : « somme-toute, ne demandez-vous pas aux apiculteurs ici présents de prêter main-forte aux défenseurs de la Nature en ce qui concerne les landes ? »

M. Thauvin répond que le projet part du constat que les intérêts écologiques et économiques peuvent se rejoindre sur ces milieux.

M. Pesme ajoute qu'un certain nombre de landes sont effectivement jugées intéressantes par le milieu naturaliste. Si rien n'est fait pour les maintenir elles disparaîtront à terme par boisement naturel. Or, il est de moins en moins envisageable de les entretenir uniquement avec des fonds publics. L'idée est de trouver un certain nombre d'activités économiques, qui, même si elles ne rapportent pas beaucoup, permettent au propriétaire d'entretenir et de maintenir ces milieux riches et originaux sans avoir à investir de façon importante. Il est bien évident qu'il faut que les apiculteurs s'y retrouvent aussi, c'est l'objet de cette réunion.

M. Divisia émet quelques doutes, au vue, des remarques précédentes sur le fait que les apiculteurs puissent s'y retrouver...

M. Willaert fait remarquer que l'arrivée de semences hybrides, auto-fertiles, issues de croisements complexes, aboutie à des champs de tournesol ou de colza qui ne produisent plus de nectar. Comparées à ces champs, les landes et les milieux forestiers produisent toujours plus de miel !

3.5. L'animation du projet : démarrage des actions de terrain en 2016

a) Un calendrier prévisionnel

Le tableau ci-joint (*cf.* Annexe 2 : programme prévisionnel 2015-2016) présente les actions menées en 2016 par le CRPF et le Conservatoire de l'abeille noire. Elles sont déclinées par objectifs et font apparaître les partenaires potentiels.

Dès la fin de l'année, un courrier de sensibilisation sera envoyé à plus de 700 propriétaires répartis sur des communes à enjeux en termes de landes (taux de réponse attendu entre 7 et 10 %). Ce courrier, dont une copie sera également envoyé aux gestionnaires forestiers présentera succinctement la démarche. Il proposera aux propriétaires de s'inscrire par le biais d'un coupon-réponse ou par internet. Ces derniers bénéficieront dans un premier temps d'une visite-diagnostic faisant l'objet d'un compte-rendu permettant d'identifier les éventuelles landes valorisables par l'apiculture. En présence de tels milieux, une seconde visite permettra de mettre en relation le propriétaire avec un apiculteur (si possible proche géographiquement). Ces derniers officialiseront leur collaboration par la signature d'une convention (*cf.* § 5).

Dans le cas où aucune lande ne serait identifiée, le propriétaire pourra tout de même être mis en relation avec un apiculteur sans toutefois être prioritaire.

Parallèlement une plaquette d'information sera transmise aux syndicats et associations d'apiculteur, ainsi qu'aux Fédérations de chasseurs pour information auprès de leurs adhérents. Ces derniers pourront s'inscrire par internet *via* l'adresse suivante : http://sologne.n2000.fr/abeilles_landes.

En même temps, plusieurs articles paraîtront dans des revues spécialisées (revue du CRPF Notre Forêt, Lettre Natura 2000 Sologne...) ou dans la presse locale. Le CRPF proposera ainsi des articles déjà rédigés ainsi qu'un communiqué de presse.

M. Thauvin se tiendra également à disposition des organismes partenaires pour intervenir en assemblée générale ou lors de rencontres organisées sur le territoire. Le Comité Central Agricole de la Sologne prévoit une présentation du projet lors des prochaines Rencontres Intersolognotes (23 avril 2016).

Les premières mises en relation entre propriétaires et apiculteurs auront lieu entre janvier et juin 2016. Elles s'accompagneront de diagnostics écologiques des landes en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Bassin parisien et de la définition de premiers projets de restauration.

L'ensemble de ces actions pourra être reconduit en 2017 et au-delà, en fonction des financements et de leur succès.

Discussion :

M. Thauvin propose aux apiculteurs qu'une plaquette accompagnée d'un coupon-réponse ou d'un lien vers le site web dédié à la démarche soit envoyé par voie informatique aux associations et syndicats.

Les apiculteurs présents sont d'accord et souhaiterait pouvoir relire le document avant son envoi officiel.

b) Des besoins de financements

À l'heure actuelle, le démarrage du projet est possible grâce à un financement de la Fondation de France et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire. Ces financements concernent la concertation et la communication au sens large (inclus notamment la réalisation des visites-diagnostics).

Une recherche de financement complémentaire devra être effectuée pour mener à bien les travaux de restauration sur les landes remarquables ainsi que pour le volet du projet lié à la préservation de l'Abeille noire (cf. § 4). Les Pays seront notamment sollicités puisque le maintien des landes répond à de multiples enjeux, notamment en termes de continuités écologiques, thématique théoriquement finançable *via* les Contrats de Solidarité Territoriaux.

Le CRPF fera également le lien avec d'autres filière susceptibles de valoriser les landes (récolte de bois-énergie ou de Bruyère à balai, cueillette de plantes sauvages...)

3.6. Conclusion

M. Thauvin insiste sur le caractère innovant du projet qui vise à :

- faire participer un ensemble d'acteurs à la préservation du patrimoine naturel solognot (landes et abeilles) ;
- à entretenir des milieux d'intérêt européen en s'affranchissant progressivement des aides publiques ;
- redynamiser l'espace rural.

Ce projet ne pourra réussir sans l'implication de l'ensemble des acteurs.

4. Présentation du projet de rucher conservatoire.

M. Thauvin explique qu'il n'est pas possible d'envisager une apiculture durable sans aborder la problématique de l'abeille locale. C'est donc pour cela qu'il s'est appuyé sur Jérôme Mansire, président du Conservatoire de l'abeille noire du Val de Loire, Sologne et Forêt d'Orléans (mais également sur le Centre d'Etude Technique Apicole du Centre-Val de Loire, avec qui il a eu de riches échanges). En effet, la mise à disposition de lande pourrait être une opportunité pour préserver de telles souches.

Jérôme Mansire présente son association et le projet de rucher conservatoire en Sologne.

4.1. Le Conservatoire forme et fédère des bénévoles pour l'abeille noire

L'association regroupe essentiellement des apiculteurs amateurs. Elle propose des stages techniques, permettant d'approfondir :

- l'observation du comportement des colonies,
- l'analyse d'ailes (morphométrie alaire),
- la multiplication du cheptel par division,
- différentes méthodes d'élevage des reines.

Elle dispose d'un site internet consulté plus de 5000 fois en 2014. Celui-ci comporte des informations de fond sur l'Abeille noire. L'association est orientée essentiellement pour l'abeille d'écotype locale (cf. statuts : http://www.abeillenoire45.org/docs/statuts_web.pdf). Ainsi ses objectifs sont :

- *L'étude et la protection de l'abeille noire européenne (Apis mellifera mellifera) en écotype local, sa conservation et sa mise en valeur dans l'apiculture ;*
- *La préservation et l'entretien de la biodiversité et des écosystèmes dans les zones d'implantation de l'abeille noire qui forment l'environnement naturel indissociable de sa pérennité en tant qu'espèce indigène ;*
- *La création et l'aménagement de zones préservées en élevage d'abeilles noires ;*
- *œuvrer en partenariat avec des apiculteurs engagés dans la démarche de préservation et de conduite biologique des colonies d'abeilles noires et les différents acteurs possibles.*

4.2. Pourquoi préserver l'abeille noire ?

C'est l'abeille endémique européenne, elle est présente depuis des milliers d'années et coexiste avec les autres pollinisateurs. C'est un pollinisateur adapté à une multitude de plantes. En effet, les abeilles mellifères endémiques pollinisent la diversité des fleurs, à l'inverse des abeilles sélectionnées pour la production et la pollinisation des grandes cultures. Ce sont des sentinelles de l'environnement représentatives de la qualité de l'eau et de l'air. Enfin elles présentent une bonne rusticité. Elles sont notamment économes en nourriture. Leur patrimoine génétique, déjà utilisé pour « acclimater » des abeilles étrangères par hybridation, présente une grande valeur pour l'apiculture du futur qui devra faire face à des défis majeurs (changement climatique, nouveaux pathogènes).

4.3. Un travail de longue haleine

Les moyens nécessaires à la préservation sont variés. L'un des enjeux principal est d'identifier les colonies qui présentent encore des caractéristiques proches de l'abeille noire. Plusieurs moyens doivent être mis en œuvre : de l'analyse morphométrique (couleur, ailes) à celles moléculaires (électrophorèse, génétique) en passant par la sensibilisation et la formation des apiculteurs pour qu'ils repèrent les abeilles noires potentielles.

L'action du conservatoire s'appuie essentiellement sur du bénévolat (temps important à passer pour les diagnostics, l'élevage, la multiplication...).

Une zone de fécondation aérienne réservée, dans un rayon de 3 km minimum permettrait, à terme, de rassembler la génétique dispersée pour la conserver, la sélectionner et la multiplier. Cette action ne pourra cependant être menée à bien sans un minimum de financements pour l'investissement matériel et la gestion du rucher.

Discussion :

M. AGENCY demande combien il peut y avoir d'apiculteurs et de souches d'abeilles différentes dans un rayon de 3 km.

M. Thauvin répond que le rayon de 3 km correspond aux besoins idéaux pour conserver l'abeille noire. Disposer d'une telle zone préservée où tout le monde joue le jeu est clairement la principale difficulté à laquelle sera confrontée la démarche.

M. GONNY craint que la démarche ne soit remise en cause du fait de ruchers non déclarés.

M. Mansire explique que si le secteur concentre beaucoup de ruchers en abeille noire, la présence de quelques souches différentes ne posera pas de problème. Le risque d'hybridation sera restreint. Les éventuels apports génétiques seront en quelque sorte dilués.

4.4. En région Centre tout reste à faire !

Au niveau de la zone tempérée, l'abeille mellifère noire se répartie en différents types génétiques régionaux, puis en phénotypes locaux.

En région Centre, le conservatoire estime que l'abeille noire représente moins de 15 % des lignées maternelles d'abeille.

Les acteurs impliqués dans la conservation de l'abeille noire sont essentiellement des associations. Le peu d'analyses, l'absence de zone protégée, le mélange avec un souci de production et l'appel à la sous-traitance expliquent le peu de résultats.

Quelques entreprises s'intéressent de près à l'abeille noire comme objet de marketing. Elles n'hésitent pas à amalgamer des écotypes différents qu'elles vendent ensuite n'importe où. Or, l'abeille noire des Pyrénées n'a rien à voir avec l'abeille noire solognote !

4.5. Une opportunité sur les landes de Sologne ?

a) Plusieurs facteurs favorables

Le projet de valorisation des landes par le biais de l'apiculture est une réelle opportunité pour constituer une zone protégée, sans excès de pesticides et avec une alimentation naturelle variée. Seule la collaboration des différents acteurs (propriétaires, apiculteurs, agriculteurs, chasseurs) pourra permettre la réussite de cette démarche.

b) Calendrier prévisionnel

Pour créer une zone préservée en abeille noire, M. Thauvin et M. Mansire envisagent, comme pour la démarche Natura 2000, de fonctionner sur la concertation et la participation volontaire des acteurs concernés (cf. Annexe 2 : programme prévisionnel 2015-2016).

Un secteur de la Sologne a été identifié comme particulièrement propice pour l'installation d'un rucher conservatoire. La communication auprès des propriétaires environnants et des apiculteurs est un préalable nécessaire avant installation de ce rucher. La Fondation de France finance la phase de concertation et de communication avant installation.

Ainsi, dans le courant de l'année 2016, un courrier sera envoyé aux propriétaires situés dans la zone retenue, afin que ces derniers déclarent les ruchers présents chez eux. Un contact sera établi avec les apiculteurs concernés par ces ruchers, afin de porter à leur reconnaissance la démarche en cours. Il leur sera proposé une analyse gratuite de leurs abeilles. Ceux qui le souhaitent pourront ainsi connaître la souche élevée. A terme, le remplacement par de l'abeille local sera proposé, à moins que l'apiculteur ne préfère déplacer ses ruches.

De cette façon, la densité de ruches présentes sur le territoire du rucher conservatoire sera mieux connue.

Discussion

M. Gonny demande où se situe le secteur identifié.

M. Thauvin répond que les communes de Souesmes (41) et Nançay (18) semblent favorables. Elles sont riches en landes et autres milieux patrimoniaux, et, même si la fréquentation dans le cadre des transhumances est particulièrement forte, l'arrivée de ruches se fait relativement tard en saison, à une période où l'abeille noire a potentiellement terminé sa fécondation.

M. Ageny demande si la période de fécondation de l'abeille noire correspond à la présence des abeilles des professionnels sur ces zones de landes.

M. Mansire répond que la fécondation des abeilles s'effectue principalement entre avril et juillet. Plusieurs personnes font remarquer que cela peut se chevaucher en partie avec l'arrivée des ruches pour la pollinisation des châtaigniers. M. Carré, notamment, fait remarquer qu'il peut y avoir encore des fécondations au mois d'août voire septembre.

M. Gaucher exprime l'intérêt qu'il voit dans ce projet mais pour lui, il faudra bien informer les apiculteurs professionnels que l'intérêt réside dans le moyen voire le long terme. Il précise que les conditions en apiculture ont changé ces vingt dernières années. Selon lui, l'apiculture basée sur l'abeille noire n'est, à l'heure actuelle, plus du tout viable économiquement.

M. Carré fait néanmoins état d'apiculteurs ayant réussi, jusqu'à une date récente, à conserver une production basée sur de l'abeille locale. Pour lui, le problème majeur vient de la consanguinité et du métissage des multiples souches apportées sur le territoire.

S'ensuit un débat sur la terminologie à employer. M. Willaert explique qu'une épidémie d'accariose a décimé les colonies au début du siècle dernier, entraînant la quasi-disparition de l'abeille noire sélectionnée. Aujourd'hui, les apiculteurs revivent cela pour des raisons différentes. D'autant plus que des importations massives d'essaims sont venues « polluer » nos souches locales. Par conséquent, il propose de bannir le terme « abeille noire » qui fait référence essentiellement à de la morphologie et non à des gènes. Il s'agit plutôt de sélectionner des abeilles par rapport à des caractéristiques génétiques et comportementales. Pour

lui, cela n'a finalement pas vraiment d'importance qu'elles soient plus ou moins noires. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'un rucher se veut « conservatoire » qu'on doit s'interdire de sélectionner parmi les abeilles locales celles qui sont les plus productives et les plus douces. De cette manière ce rucher apportera une vraie valeur ajoutée à l'apiculture aussi bien amateur que professionnelle. Il préférerait donc plutôt le terme « rucher de sélection » à celui de « conservation », même si ce terme est plus séduisant auprès des élus et des financeurs.

M. Mansire insiste sur le fait qu'on ne peut pas intituler le projet « centre de sélection » tant qu'il n'y a pas de population d'abeilles à sélectionner. Il s'agit dans un premier temps de regrouper les souches dispersées pour pouvoir commencer un travail de sélection.

M. Thauvin répond que c'est bien l'objectif de la démarche même si la terminologie utilisée se veut simplificatrice.

M. Willaert émet enfin des doutes quant au rayon de 3 km. Selon lui, il faudrait viser plutôt 10 à 15 km pour des résultats significatifs. Il fait référence notamment au conservatoire de Chimay (Belgique) : <http://www.mellifica.be/>. Il souligne enfin que cette démarche nécessite d'accepter de la part des apiculteurs une certaine discipline.

M. Thauvin clôt le débat. Il résume les deux initiatives parallèles :

- d'une part une démarche, à l'échelle du site Natura 2000 dans son ensemble, qui vise à mettre en relation des propriétaires de landes et des apiculteurs sans distinction de souche d'abeille ;
- d'autre part l'installation, dans une zone restreinte, de ruchers peuplés essentiellement en abeille locale, couplé à une sensibilisation des différents acteurs quant aux objectifs de préservation à cet endroit.

Il évoque la nécessité de trouver d'autres sources de financement en 2016 pour mener à bien le projet dans son intégralité.

5. Projet de convention type et choix d'un logo

5.1. Validation de la convention type

M. Thauvin présente le projet de convention proposé à la signature du propriétaire, de l'apiculteur et, éventuellement du locataire de chasse. Les principales modifications sont reprises ci-dessous.

- *« L'apiculteur s'engage à conduire les ruches en respectant les bonnes pratiques de l'apiculture »*

Il est choisi d'un commun accord de faire référence au guide technique de l'ITSAP.

- *« Ne pas installer plus de 15 ruches par site. »*

Après discussion, il est décidé, en dehors du périmètre du rucher conservatoire, de ne pas faire figurer de nombre limite de ruches, dans la mesure où l'apiculteur adapte le nombre de ruches à la nourriture disponible sur le site et dans ses environs. Par ailleurs certains sites peuvent être utilisés en hivernage avec un nombre important de ruches.

- *intervenir d'urgence en cas d'essaimage d'une ruche, si l'essaim est récupérable.*

Cette mention est supprimée.

- « En contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement et en fonction de la production, l'apiculteur fournira chaque année au propriétaire entre 300 et 500 grammes de miel par ruche en production. »

Après discussion, il est décidé de modifier cet item de la façon suivante : « En contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement, l'apiculteur fournira chaque année au propriétaire du miel et/ou des produits de la ruche, si possible en provenance du site. »

- « Le propriétaire s'engage à mettre à disposition gracieusement, un emplacement de _____ m² pour l'implantation de ruches dans un but de production. »

La mention « dans un but de production » est supprimée.

5.2. Choix d'un logo

M. Thauvin expose les trois logos ci-dessous, sensés représenter la démarche de valorisation des landes et propose de procéder à un vote.



Le logo n° 2 avec le texte du n° 1 remporte la majorité des voix.

Discussion

Un débat s'ensuit sur l'utilisation du logo à des fins commerciales. Certains proposent que le logo comporte le mot « miel ». M. Divisia propose qu'une marque collective « Miel de Sologne » soit déposée.

M. Thauvin répond que le logo choisi dans le cadre du projet doit avant tout représenter la démarche en cours de valorisation des landes. Ceci n'exclut pas un usage commercial. Le texte retenu présente l'avantage de ne pas se limiter au miel. Il inclut l'ensemble des produits de la ruche (cire, propolis, pollens...). Dans ce cadre, le mot « abeille » semble potentiellement tout aussi accrocheur.

6. Conclusion

M. Thauvin remercie les participants pour la richesse des échanges et propose de réunir à nouveau le Comité technique en fin d'année 2016 pour faire le bilan de la première année de fonctionnement.

D'ici là, le sous-groupe consacré à l'abeille noire sera appelé à se réunir pour valider le fonctionnement du rucher de conservation.

M. Thauvin propose également de se revoir lors de la visite d'un site pilote dans le courant du mois de mai.

Grégoire THAUVIN

Chargé de mission Natura 2000 Sologne

Centre régional de la propriété forestière d'Ile-de-France et Centre

43, rue du Bœuf St-Paterne

45000 Orléans

gregoire.thauvin@crpf.fr

Bureau : 02.38.53.65.10

Portable : 06.46.04.24.39

Annexe 1 : liste des membres du Comité technique

REPRESENTANTS DES APICULTEURS

Association l'abeille olivétaine
Association pour le développement de l'apiculture du Centre-Val de Loire (ADAPIC)
Centre d'étude technique apicole du Centre-Val de Loire (CETA)
Conservatoire de l'Abeille noire du Val de Loire, Sologne et forêt d'Orléans
Groupement de défense sanitaire (GDS) du Centre-Val de Loire
Groupement de défense sanitaire (GDS) du Loir-et-Cher
Groupement de défense sanitaire (GDS) du Loiret
Groupement de défense sanitaire (GDS) du Cher
Syndicat des apiculteurs du Loir-et-Cher

REPRESENTANTS DES PROPRIETAIRES

Comité central agricole de Sologne
Syndicat de la propriété privée rurale du Cher
Syndicat de la propriété privée rurale du Loiret
Syndicat de la propriété privée rurale du Loir-et-Cher
Syndicat des forestiers privés du Cher
Syndicat des forestiers privés du Loiret
Syndicat des forestiers privés du Loir-et-Cher

REPRESENTANTS DES CHASSEURS

Fédération des chasseurs du Cher
Fédération des chasseurs du Loir-et-Cher
Fédération des chasseurs du Loiret
Fédération régionale des chasseurs du Centre-Val de Loire

ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE :

Association Loiret nature environnement
Association nature 18
Association Sologne nature environnement
Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement de Loir-et-Cher
Conservatoire des sites de Loir-et-Cher
Conservatoire d'espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire

ORGANISMES EXPERTS, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET SERVICES DE L'ETAT :

Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire
Chambre d'agriculture du Cher
Chambre régionale d'agriculture
Chambre d'agriculture du Loiret
Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher
Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Centre-Val de Loire
Direction départementale des territoires du Cher
Direction départementale des territoires du Loir-et-Cher
Direction départementale des territoires du Loiret
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire
Office national des forêts, Direction territoriale centre-ouest

GESTIONNAIRES FORESTIERS

Association des gestionnaires forestiers
Coopérative forestière Unisylva
Experts forestiers de la région Centre-Val de Loire

Echéance	Actions	Organismes impliqués	Commentaires
Objectif n°1 : sensibiliser les propriétaires aux enjeux de biodiversité en lien avec une activité économique locale et durable.			
Décembre 2015	Envoi d'un courrier de sensibilisation à environ 700 propriétaires	CRPF	Parmi les communes suivantes : Nançay, Neuvy-sur-Barangeon, Ménétrol-sur-Sauldre, Brimon-sur-Sauldre, Souesmes, Salbris, Vouzon, Chaon, Souvigny-en-Sologne, Chaumont-sur-Tharonne, La Marolle-en-Sologne, Ménestreau-en-Villette, La Ferté-saint-Aubin, Sennely, Vannes-sur-Cosson, La Ferté-Saint-Cyr, Crouy-sur-Cosson, Vovyle-Marron, Villiersviers, Selles-Saint-Denis...
	Transmettre la plaquette de présentation du projet auprès des partenaires pour diffusion aux propriétaires	CRPF, CCAS, Syndicats de propriétaires forestiers, Syndicats de la propriété privée rurale, Fédérations des chasseurs, Associations Naturalistes, gestionnaires forestiers.	Plaquette envoyée par courrier aux organismes partenaires d'ici la fin de l'année.
	Concevoir et réaliser un numéro spécial de la lettre Natura 2000 Sologne	CRPF	
	Rédiger un article dans la revue Notre Forêt	CRPF	
Mars 2016	Proposer un article type pour les revues des organismes partenaires	CRPF, CCAS, Syndicats de propriétaires forestiers, Syndicats de la propriété privée rurale, Fédérations des chasseurs, gestionnaires forestiers.	
	Intervenir en AG des syndicats de propriétaires forestiers, et lors des Rencontres Intersolognotes	CRPF, CCAS, Syndicats de propriétaires forestiers.	
Mai 2016	Organiser une visite de terrain sur un site pilote	Tous les membres du Comité technique	A destination des propriétaires, des apiculteurs et des membres du Comité technique.
Objectif n°4 : produire un miel typique			
Décembre 2015	Transmettre la plaquette de présentation du projet auprès des partenaires pour diffusion aux apiculteurs	Syndicats et association d'apiculteurs, GDS.	
	Rédiger un communiqué de presse à l'attention des apiculteurs amateurs	CRPF, Conservatoire de l'Abeille noire	
	Intervenir en AG des syndicats et associations apicoles	Syndicats et association d'apiculteurs	
Janvier-avril 2016			Dégustation des miels produits dans l'année sur les landes faisant l'objet d'une convention. Evénement ouvert aux propriétaires et aux apiculteurs (+ grand public ?) Présentation à cette occasion du bilan pour la première année.
Octobre 2016	Organiser un « concours des miels des landes de Sologne »	CRPF + Tous les membres du Comité technique intéressés	
Objectif n°2 : préserver des landes d'intérêt écologique européen			
Novembre 2015	Présenter le projet au Comité technique, valider le logo, le nom et la convention type	Tous les membres du Comité technique	

Echéance	Actions	Organismes impliqués	Commentaires
Janvier- Juin 2016	Réalisation des premières visites-conseils et mises en relation avec des apiculteurs (2 ^e visite).	CRPF	<ul style="list-style-type: none"> Les visites feront l'objet d'un compte-rendu délivré au propriétaire avec des préconisations de gestion. Lors de la mise en relation avec l'apiculteur, la présence du locataire de chasse sera souhaitée. Un compte-rendu de concertation sera établi et annexé à la convention.
Avril- Juin 2016	Réalisation de diagnostics floristiques sur les landes	CBNBP	
Juin- Octobre 2016	Montage des premiers projets de restauration de landes	CRPF, DDT	Mutualisation des chantiers. Le CRPF encouragera les restaurations dans le cadre de chantiers bois énergie.
Novembre 2016	Réunir le Comité technique pour établir le bilan 2015	Tous les membres du Comité technique	
Objectif n°3 : préserver l'abeille d'éco-type local			
Février 2016	Constitution d'un sous-groupe « Abeille noire »	Conservatoire de l'abeille noire + tous les membres du Comité technique intéressés.	Définir les modalités de gestion du rucher et les objectifs en termes de conservation.
Mars 2016	Identification d'un site propice pour l'installation d'un rucher conservatoire et conventionnement avec le propriétaire	CRPF, Conservatoire de l'abeille noire	
	Envoi d'un courrier de sensibilisation aux propriétaires situés dans le périmètre rapproché	CRPF, Conservatoire de l'abeille noire	
Avril- Juin 2016	Réalisation de visites-diagnostic sur les ruchers signalés dans le périmètre rapproché	Conservatoire de l'abeille noire	Un compte-rendu succinct sera délivré à l'apiculteur.
Septembre- Octobre 2016	Implantation du rucher conservatoire		
Animation			
Avril 2016	Recherche de financements complémentaires et d'un président de comité technique	CRPF, Conservatoire de l'abeille noire	Sollicitations de la région Centre-Val de Loire et des autres collectivités locales (Pays, Communautés de communes). Renouvellement de demande auprès de la Fondation de France.
Mars 2016	Faire le lien avec les éventuels programme d'inventaires naturalistes à l'œuvre sur la Sologne	CRPF, associations naturalistes	Permettre d'avoir une meilleure connaissance de la faune chez les propriétaires volontaires.
Juin 2016	Faire le lien avec d'autres projets de valorisation des landes : cueillette de plantes sauvages, fabrication de clôtures, récolte de bois énergie...	CRPF, entreprises locales valorisant des ressources issues des landes.	

